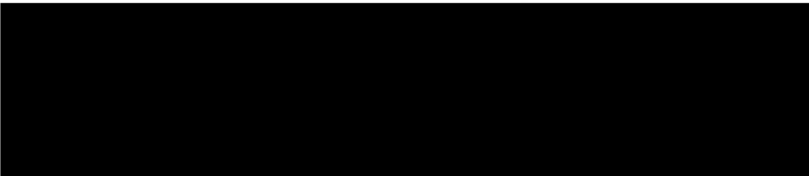


Bureau du sous-ministre

PAR COURRIEL

Québec, le 19 août 2019



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 18 juillet 2019. Par celle-ci vous souhaitiez obtenir copie des documents suivants :

- La liste des 400 promoteurs qui ont reçu une lettre du ministre concernant l'accélération du développement de 11 000 places en services de garde;
- La liste des promoteurs qui se sont engagés à concrétiser leur projet dans un délai maximal de 24 mois en indiquant le nombre de places, le type de service de garde, la région et l'échéance imposée par le Ministère pour la réalisation des places;
- La liste des promoteurs qui ont retourné leurs places au Ministère en indiquant le nombre de places, le type de service de garde et la région;
- La liste des promoteurs qui n'ont pas donné suite à la demande du ministre en date du 18 juillet 2019.

Vous trouverez ci-joints les documents qui répondent à votre demande.

Concernant l'échéance imposée par le Ministère pour la réalisation des places, les services de garde concernés par le Plan d'accélération de l'accessibilité des places (excluant les bureaux coordonnateurs et les services de garde autochtones) avaient jusqu'à la fin juin 2019 pour s'engager formellement à concrétiser leur projet dans un délai maximal de 24 mois (juin 2021) par voie de résolution. Un délai additionnel a été accordé jusqu'au 5 juillet 2019.

... 2

N/Réf. : 2019-2020-054

Nous vous rappelons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. Vous trouverez sous pli une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, [REDACTED] mes sincères salutations.



François Lemelin
Secrétaire général
Responsable ministériel de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j.